

24 septembre 2025

FIN DE VIE

L'inaction politique condamne chaque jour des Français. Trois ans d'attente, et toujours rien.

Ce mercredi 24 septembre 2025, la commission des affaires sociales du Sénat devait initialement débiter l'examen des deux propositions de loi sur la fin de vie : celle relative au droit à l'aide à mourir (n°661) et celle garantissant l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs (n°662). Les travaux ont été reportés *sine die*.

Une fois encore, ce sujet essentiel de la fin de vie – qui concerne pourtant chacun d'entre nous, qui est la source de nombreux drames chaque année et de dizaines d'exils forcés en Belgique ou en Suisse – fait les frais de l'inaction gouvernementale et d'une certaine lâcheté politique.

Alors que la Convention citoyenne sur la fin de vie s'est réunie la première fois en décembre 2022 et a statué ensuite en faveur de l'aide active à mourir, rien depuis lors n'a changé. Bientôt trois ans... Depuis, des centaines de Français en impasse thérapeutique qui croyaient en cette loi de liberté se sont sentis trahis.

Le président de l'ADMD, Jonathan Denis, exige solennellement du nouveau chef du Gouvernement, Sébastien Lecornu, et du président du Sénat, Gérard Larcher, qu'ils prennent toutes les dispositions pour que les deux textes poursuivent rapidement leur parcours législatif. *"Le nouveau Premier ministre et le président de la Chambre Haute seront comptables des drames de la fin de vie qui surviendront dans ce temps d'abandon des textes"*, a déclaré Jonathan Denis.

Une lettre a été écrite en ce sens au Premier ministre et au président du Sénat.

Bastien André, chargé des affaires publiques : presse@admd.org - 06 34 04 54 96



RAPPEL :
45e assemblée générale de l'ADMD
Samedi 11 octobre 2025 - Le Mans